

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE NEUF DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, Société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX (33) sous le numéro SIREN 755 501 590, intermédiaire d'assurance immatriculé au Registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 628,

Venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE dont le siège social était situé 10 Avenue Bujault à NIORT (79000), aux termes du traité de fusion-absorption avec la BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST (BORDEAUX), approuvé par Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011,

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité au siège social sis 10 Quai des Queyries 33072 BORDEAUX CEDEX

Ayant pour avocat la SCP ROUGIER – VIENNOIS – FERNANDES, demeurant 37 avenue Diéras – BP 10328 – 17313 ROCHEFORT CEDEX, et élisant domicile en le Cabinet de Me Etienne RECOULES, Avocat membre de la SCO LAVALETTE AVOCATS ASSOCIES, demeurant 14 Rue de Lavalette 16000 ANGOULEME, lequel se constitue et occupe pour elle sur la présente procédure de saisie immobilière

EN VERTU DE : La grosse dûment exécutoire d'un acte reçu sous la forme authentique par Maître Marion SAFFIER DE BARD, Notaire à SAINT GENIS D'HIERSAC (16), en date du 7 septembre 2011 contenant quatre prêts consentis par la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE devenue BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE à Monsieur Mohamed CHAIBI, à savoir :

- le premier, d'un montant principal de 140 000,00 euros au taux d'intérêt de 4,75% l'an, remboursable sur une durée de 25 ans au moyen de 300 échéances mensuelles

- le deuxième, d'un montant principal de 5 550,00 euros à taux zéro, remboursable sur une durée de 20 ans, au moyen de 240 échéances mensuelles

- le troisième, d'un montant initial de 24 450,00 euros réalisé à hauteur d'un montant principal de 23 050,00 euros au taux d'intérêt de 4,20% l'an, remboursable sur une durée de 10 ans, au moyen de 120 échéances mensuelles

Déchu du terme.

A l'effet de procéder à la description, sur le fondement de l'article R 322-2 du Code des procédures civiles d'exécution, d'un ensemble immobilier situé sur la commune de VINDELLE (16430), lieu-dit Le Puits du Maine, figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

- Section D N°555 pour une contenance de 85 ares et 15 centiares
- Section D N°557 pour une contenance de 6 ares et 20 centiares
- Section D N°565 pour une contenance de 13 ares et 83 centiares
- Section D N°566 pour une contenance de 7 ares et 55 centiares
- Section D N°567 pour une contenance de 10 ares et 40 centiares
- Section D N°1098 pour une contenance de 15 ares et 79 centiares

Appartenant à :

Monsieur CHAIBI Mohamed né le 27 janvier 1959 à EL AFROUN (ALGERIE), de nationalité française, domicilié 207 Rue Albert Duhaigne 16290 ASNIERE SUR NOUERE

Et ce suite à un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 25 novembre 2021

Déférant à cette réquisition :

Je, Soussigné, Nicolas TALBOT, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle Nicolas TALBOT, à CONFOLENS, Rue de la Côte

Certifie m'être transporté ce jour à VINDELLE (16430), Lieu-dit Le Puy du Maine, où accompagné de Monsieur BOUTHINON Lewis du cabinet CMD, nous ayant préalablement ouvert les lieux, j'ai effectué les constatations suivantes :

CONSTATATIONS

L'ensemble est constitué :

- D'un corps de bâtiments anciens en partie rénovés comprenant :
 - o Une partie habitation en partie rénovée d'une surface habitable de 143.99 m² élevée sur 2 niveaux composée :
 - En rez-de-chaussée d'une cuisine, salle à manger, salon, chambre, salle d'eau/wc, dressing,
 - A l'étage : bureau/mezzanine, 2 chambres, une pièce, un dégagement, grenier
 - o Dépendances attenantes à usage de remises et garages
 - o Un hangar
 - o 2 pigeonniers
 - o Anciens toits à cochons
 - o Garage
 - o Cour fermée
- De parcelles en nature de prairie.

Cet ensemble immobilier, situé sur la commune de VINDELLE, en bordure de la route de SAINT JEAN D'ANGELY, au lieudit Le puy du maine est distant d'ANGOULEME d'environ 10 kilomètres.

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION :

REZ-DE-CHAUSSEE :

SALON (39.81 m²)

L'accès s'effectue côté cour, par une porte en PVC avec imposte en verre dormant.

Le sol est un carrelage ton gris présentant un bon état.

Les plinthes en carrelage présentent un bon état.

Les murs sont en placoplâtre peint. La peinture est légèrement défraîchie.

Le plafond est en placoplâtre peint. La peinture est légèrement défraîchie.

Au plafond, présence de 4 spots intégrés.

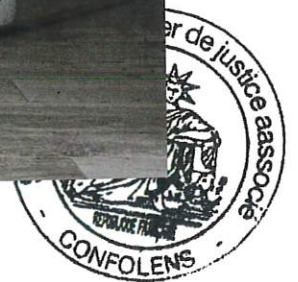
Sur façade côté route, présence de deux fenêtres deux battants en PVC, double vitrage.

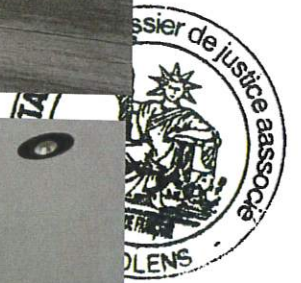
Côté cour, présence d'une fenêtre deux battants en PVC, double vitrage.

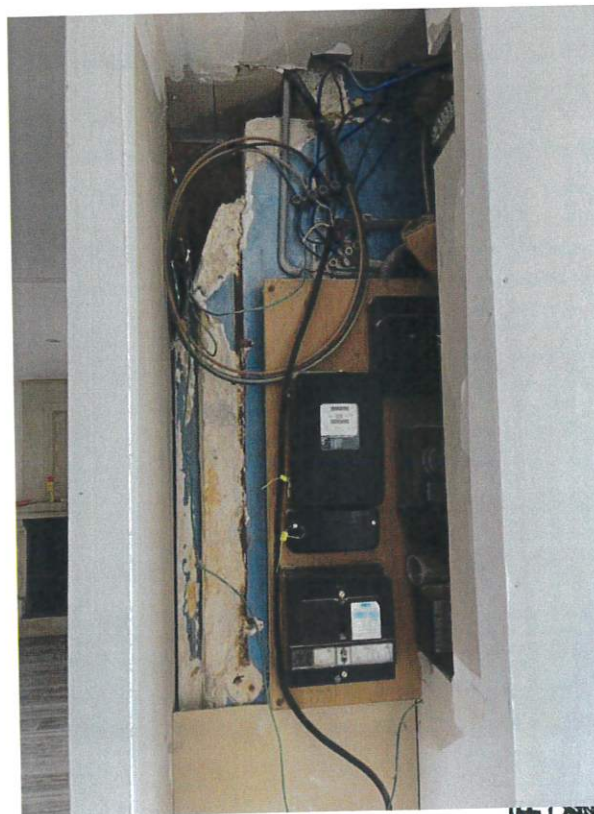
Présence d'une cheminée foyer ouvert et encadrement en pierres de taille avec trumeau en pierres de taille.

Présence d'un double interrupteur, un interrupteur à droite de la pièce dans le prolongement, un interrupteur donnant côté passage vers la cuisine.

Présence de 8 prises électriques et une prise pour antenne TV.







Dans le prolongement, sur façade avant, présence d'une pièce à usage de chambre.

CHAMBRE N°1 (20.18 m2)

La porte d'accès est en bois.

Le sol est un parquet flottant, ton marron.

Les plinthes sont en bois, en bon état.

Les murs sont en placoplâtre peint : la peinture est défraîchie.

Le plafond est peint : la peinture est en bon état.

Au plafond, présence d'un point lumineux.

Côté route, présence d'une fenêtre deux battants en OVC double vitrage.

Présence d'un interrupteur en entrant, de 11 prises électriques, 1 prise TV, 2 prises RJ45, 1 interrupteur pour applique.







Présence d'une porte d'accès en bois donnant sur une salle d'eau.

SALLE D'EAU (5.42 m2)

Le sol est un carrelage ton gris en bon état.

Les murs comportent une faïence de couleur blanche avec bandeau en mosaïque : le tout présente un parfait état.

Le plafond est peint : la peinture est en bon état.

Présence d'une bouche de VMC.

Présence de 2 spots intégrés et d'un troisième point lumineux avec une ampoule.

Présence d'une douche à l'italienne avec sol en galets.

Présence d'une douchette. Robinetterie intégrée.

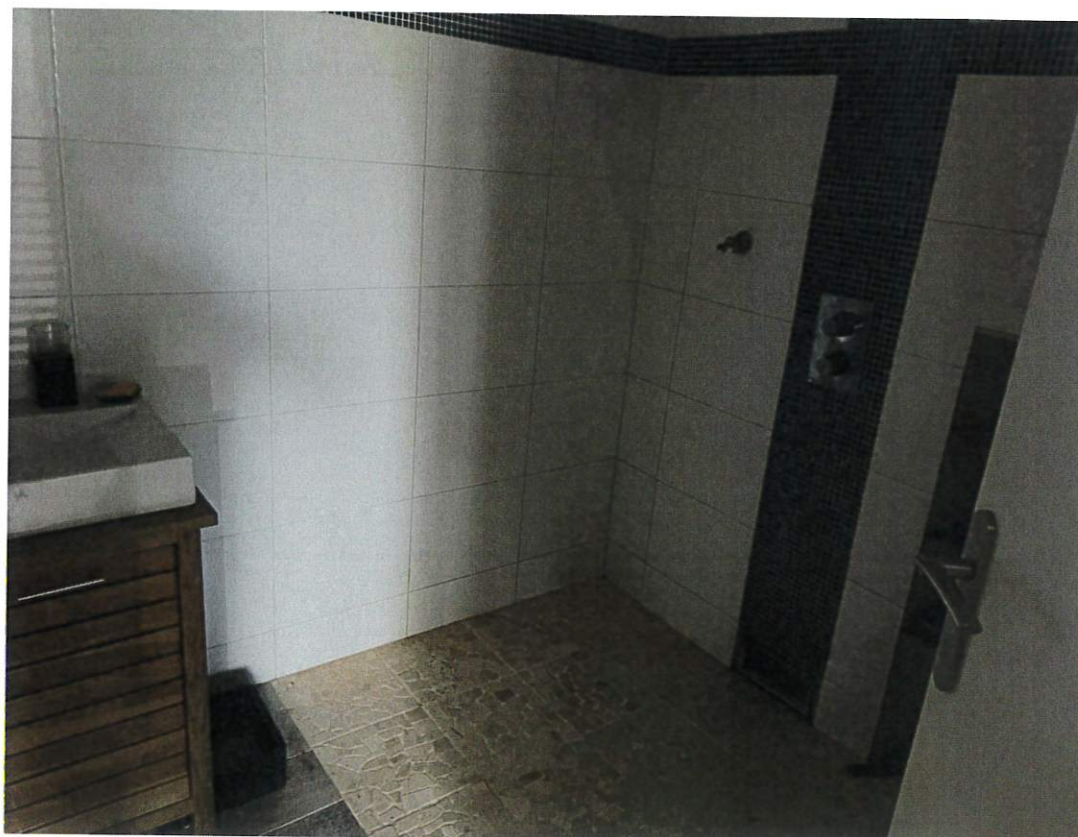
Présence d'un WC suspendu avec lunette, couvercle. Le cache du dispositif de chasse d'eau est absent.

Présence d'une vasque avec une robinetterie mitigeur posée sur un meuble comportant deux logements et deux portes en bois.

Présence d'un interrupteur et d'une prise à gauche en entrant.

Présence d'une arrivée électrique pour réglette au-dessus du lavabo.





Présence d'une porte à galandage donnant sur un dressing.

DRESSING (5.30 m2)

Le sol est un parquet flottant.

Les murs sont dépourvus de plinthes.

Les murs sont en placo-plâtre peint.

Le plafond est peint.

Le tout est en bon état.

Présence d'un interrupteur et d'une prise électrique.

Présence d'un point lumineux comprenant une douille et une ampoule.





Présence d'une autre porte donnant sur une chambre.



L'intégralité des prises électriques sont dépourvues d'enveloppe de protection.

Du salon, présence d'un passage vers une pièce à usage de cuisine puis salle à manger.

CUISINE (14.78 m²)

Le sol est un carrelage composé de grands carreaux de couleur grise.

Les murs sont en placoplâtre peint pour partie et pierres apparentes pour autre partie.

Le plafond est en placoplâtre peint Présence d'une grande suspension munie d'une ampoule.

Des travaux de finition sont nécessaires.

Au plafond, il existe deux points lumineux avec chacun une ampoule et une douille.

Présence d'une fenêtre côté cour, deux battants en PVC et d'un châssis fixe vitré au-dessus.

ELEMENTS DE CUISINE :

Côté cour, présence d'un plan de travail en bois. A sa gauche, présence d'un évier comportant 2 grands bacs, une robinetterie mitigeur, une faïence de protection au pourtour.

Sous évier, présence de deux portes de placard. Sous le plan de travail, présence de deux tiroirs. Présence d'un logement pour lave-vaisselle.

Présence de 2 étagères sur pan de mur donnant côté salon.

En direction du dégagement, présence :

- d'un élément de cuisine comportant un plan de travail en bois muni de 6 tiroirs et 1 porte avec petite crédence de couleur noire.
- d'un autre meuble comportant 2 portes et 2 tiroirs avec plan de travail en bois avec petite crédence. Entre les deux, il existe un habillage pour une hotte (Absence de hotte).
- Sur le côté gauche, (côté salon), présence d'un plateau en bois sur piètement métallique.







Dans le prolongement, présence d'une grande pièce à usage de salle à manger.

SALLE A MANGER (41.16 m2)

Présence d'une baie vitrée en façade comportant 3 vantaux coulissants en PVC et châssis fixe au-dessus.

Le sol est en carreaux de carrelage de couleur grise.

Les murs sont pour partie en pierres apparentes (côté pan de mur donnant sur la cuisine) et en placoplâtre peint (côté hangar et sur pan de mur de face).

Le plafond est en placoplâtre peint.

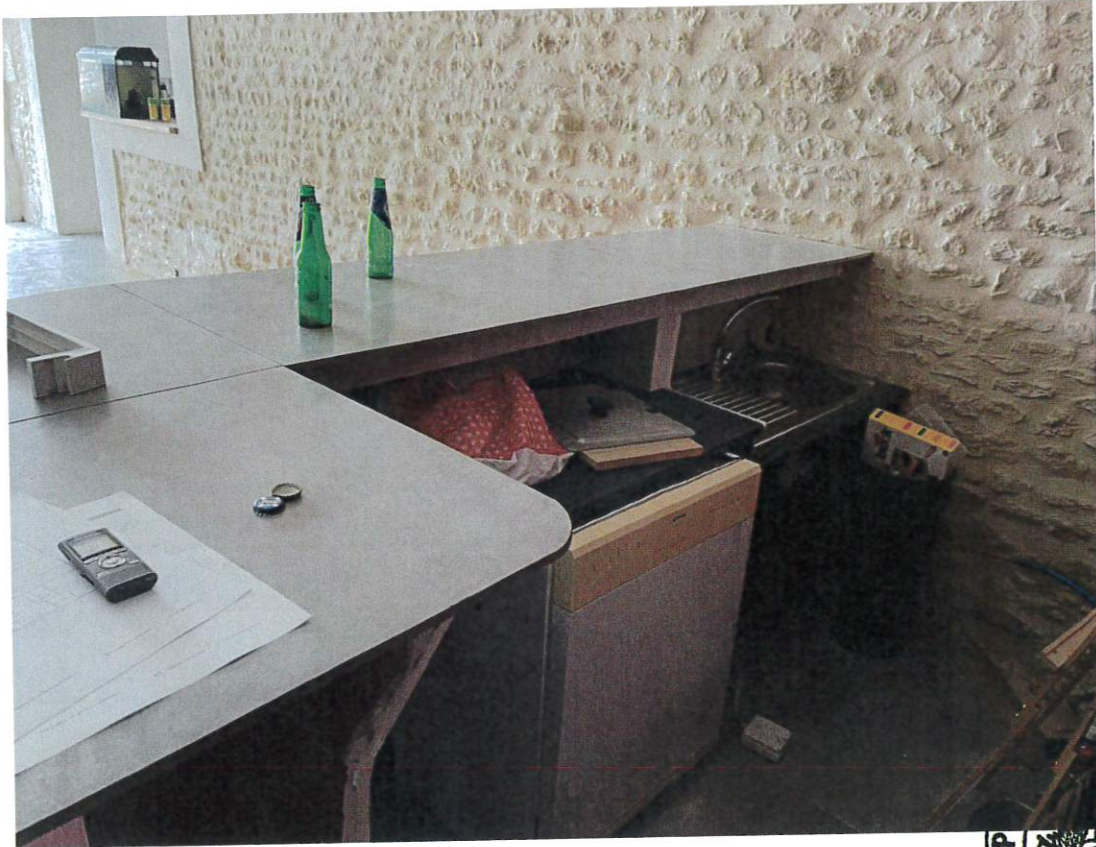
Présence de points lumineux : 15 spots.

Existence d'un interrupteur sur le pan de mur côté cuisine, de 2 prises côté cuisine et 6 prises côté hangar.

Présence d'une fenêtre en PVC comprenant 1 battant, ouvrant côté hangar.

Présence d'un coin bar aménagé avec un plateau.

Derrière le bar, présence d'un évier avec une robinetterie mitigeur en inox, un bac et un égouttoir. Présence d'un petit plan de travail dans le prolongement.









Dans le prolongement, présence d'un coin cave aménagé dans un ancien chai en béton.

CAVE (aménagée dans une ancienne cuve)

Le sol est en béton

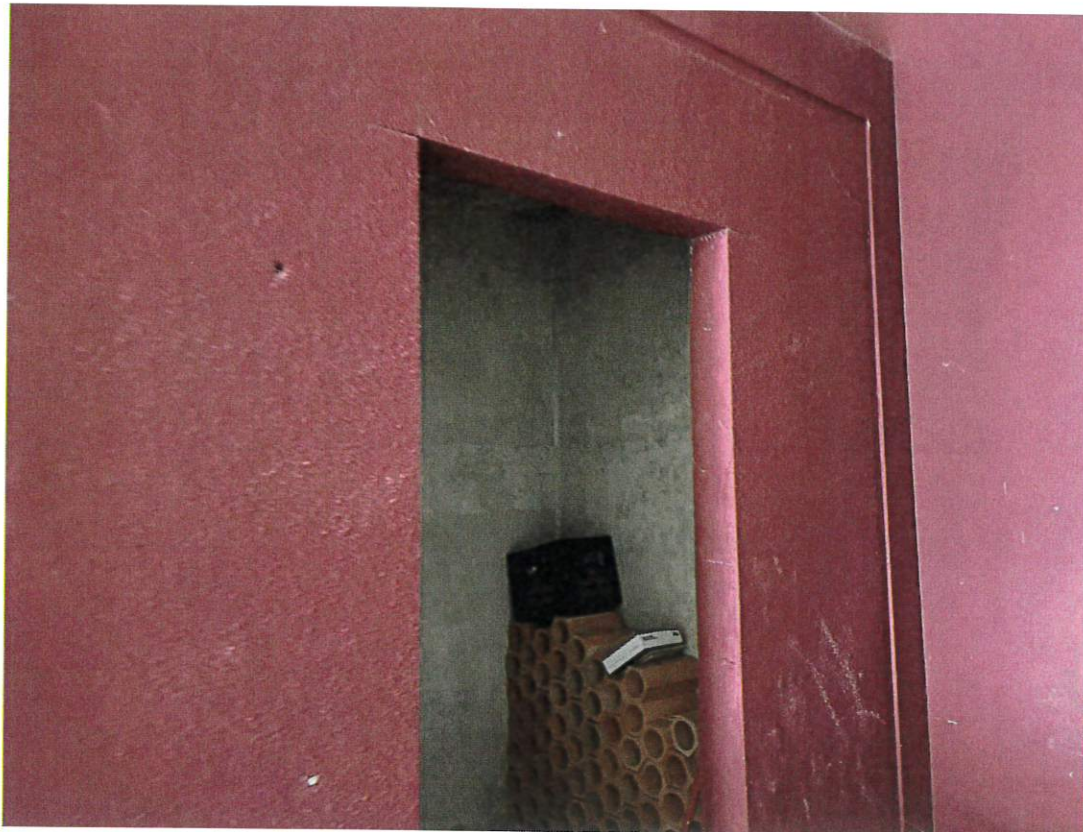
Les murs sont en béton.

Présence d'une trappe d'accès au plafond.

Présence d'un point lumineux comprenant une douille et une ampoule.

Présence d'un interrupteur et d'une prise.





Dans le prolongement de la cuisine, il existe un dégagement.

DEGAGEMENT (12.46 m²)

Le sol est en carrelage de couleur gris clair.

Les murs sont en placoplâtre à l'état brut, pour partie absent sur pan de mur donnant côté salle d'eau.

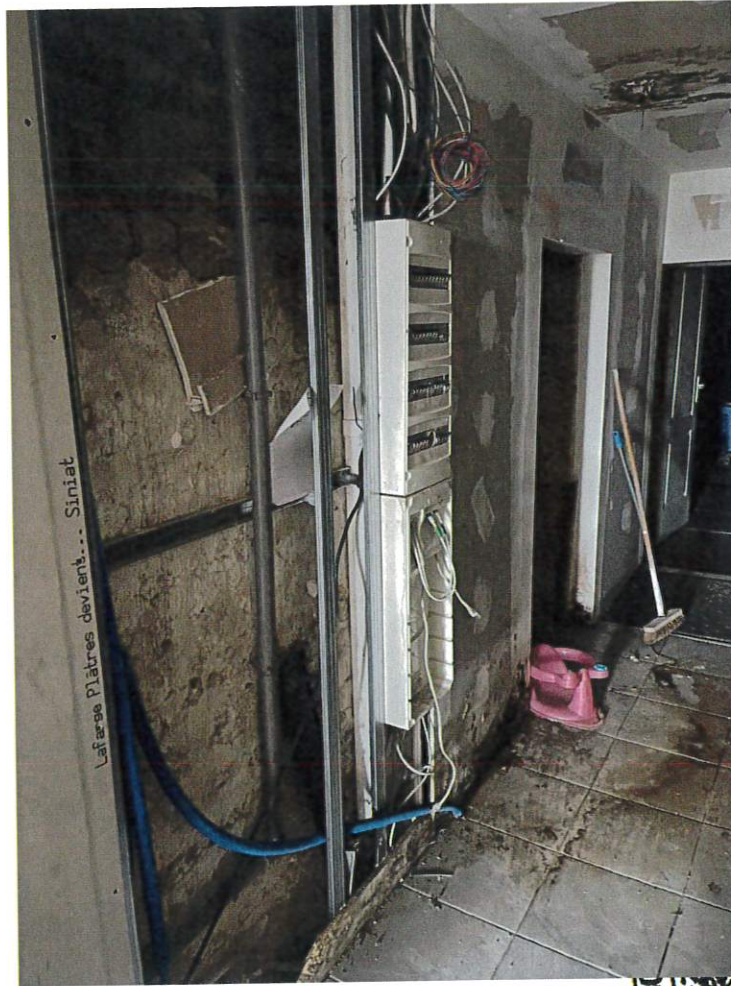
Le plafond est en placoplâtre à l'état brut comportant des dégradations.

Présence de deux points lumineux munis chacun d'une ampoule.

Présence d'un placard non aménagé.

Présence d'un tableau électrique.

Présence sur la droite d'une porte en postformée ouvrant sur un local WC.



Lafersse Plâtres devient... Siniat





WC (0.77 m2)

Le sol est en carrelage.

Les murs comportent une faïence de couleur blanche.

Présence d'une vasque avec robinetterie mitigeur.

Présence d'un WC suspendu.

Le plafond comporte un plafonnier, une partie en placoplâtre et le dessous de l'escalier menant à l'étage.



Dans le dégagement, il existe également un escalier en bois qui mène à l'étage.

Dans le prolongement du dégagement, il existe à une pièce à usage de buanderie.

BUANDERIE

La porte d'accès est en postformé.

Le sol est en carrelage.

Les murs sont en placoplâtre.

Le plafond est en placoplâtre.

Absence de finitions au-dessus de la porte.

Présence d'un conduit d'évacuation des eaux et d'un robinet d'arrivée d'eau froide.

Présence de 2 prises électriques comprenant une douille et une ampoule au plafond.



PIECE N° 1

L'accès s'effectue par une porte en postformé qui donne une pièce aveugle.

Le sol est un carrelage.

Les murs sont en placoplâtre à l'état brut.

Le plafond est en placoplâtre à l'état brut.

Présence d'une arrivée électrique pour éclairage dépourvue d'ampoule.



RESERVE

La porte d'accès est ancienne, en bois.

Le sol est en terre battue.

Les murs sont en pierres apparentes.

Le plafond est en poutres apparentes avec plancher sur le dessus.

Présence d'une petite ouverture sur la façade arrière fermée par un volet bois vétuste.

Présence d'une ancienne cuve de stockage en béton et d'une seconde en béton en grande partie ouvert.

De cette pièce, il existe un autre portail en bois qui donne sur un passage





PASSAGE VERS HANGAR

Le sol est en béton.

Les murs sont en placoplâtre sur le pan de mur de face (côté salle à manger) et pour autre partie en parpaings à l'état brut et pierres apparentes.

Le plafond est en poutres apparentes avec toiture tuiles sur le dessus.



REMISE

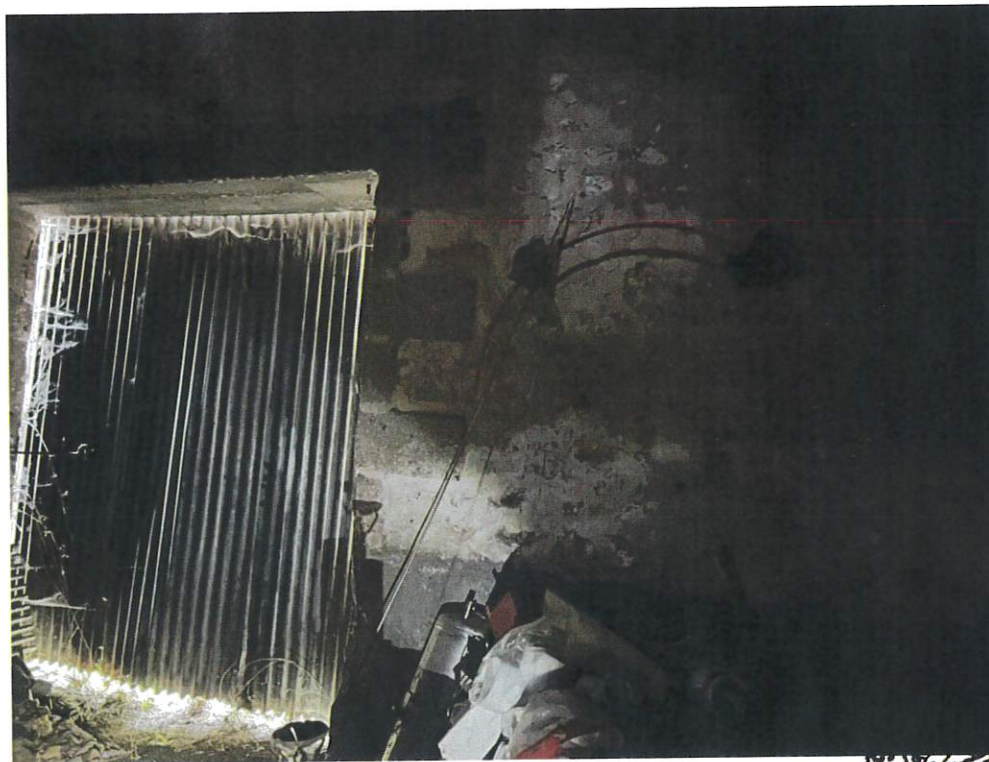
La porte d'accès est en bois vétuste.

Le sol est en béton.

Les murs sont en pierres apparentes.

Présence d'une charpente en bois avec toiture en tuiles canal romanes.

Il existe un portail en tôle ouvrant sur façade arrière.





PIECE 2 :

Dans le prolongement, présence d'une porte isoplane donnant sur une pièce à usage de réserve comportant un sol en carrelage.

Les murs sont en placoplâtre.

Le plafond est en plaques de placoplâtre quasiment totalement effondrées, laissant apparaître les rails et la laine de verre.

En façade avant, côté route, présence d'une porte fenêtre deux battants en PVC et une petite fenêtre à sa droite.



ETAGE :

Dans le dégagement, l'accès à l'étage s'effectue par un escalier en bois à l'état brut avec main courante en bois.

Dans la cage d'escalier, les murs sont en placoplâtre.

Le plafond est en placoplâtre.

Cet escalier donne sur une mezzanine.



MEZZANINE/BUREAU (10.66 m2)

Cette pièce surplombe la cuisine.

Le sol est en revêtement stratifié sur plancher OSB.

Les murs sont en placoplâtre peint.

Le plafond est en placoplâtre peint.

Présence de deux points lumineux munis pour l'un d'une ampoule et l'autre de fils apparents.

Absence de garde-corps côté cuisine.

Présence de 2 prises électriques, 1 prise RJ45, 2 interrupteurs.



Dans le prolongement de la mezzanine, il existe une pièce servant de chaufferie.

CHAUFFERIE :

La porte d'accès est en postformée.

Le sol est en OSB.

Les murs sont en placoplâtre à l'état brut. Absence de placoplâtre sur une partie des murs.

Le plafond est en placoplâtre à l'état brut.

Présence d'une chaudière électrique de marque STIEBEL ELTRON DHEZ 15E et un cumulus.





GRENIER :

Le sol est un plancher bois.

Les murs sont en pierres apparentes.

Le plafond est en poutres apparentes avec planches et tuiles canal romanes sur le dessus.

Présence d'une porte donnant sur façade arrière.







Il existe une porte en postformé qui donne sur un couloir.

COULOIR/DEGAGEMENT

Le sol est un plancher à l'état brut.

Les murs sont en placoplâtre à l'état brut.

Le plafond ne comporte que les rails et la laine de verre.

Il existe une gaine rampante de VMC.



CHAMBRE N°2 :

Accès par bloc-porte laqué blanc.

Le sol est un parquet à l'état brut.

Les murs sont en placoplâtre à l'état brut.

Le plafond est en poutres apparentes avec plancher sur le dessus.

En façade avant, il existe une fenêtre deux battants en PVC.

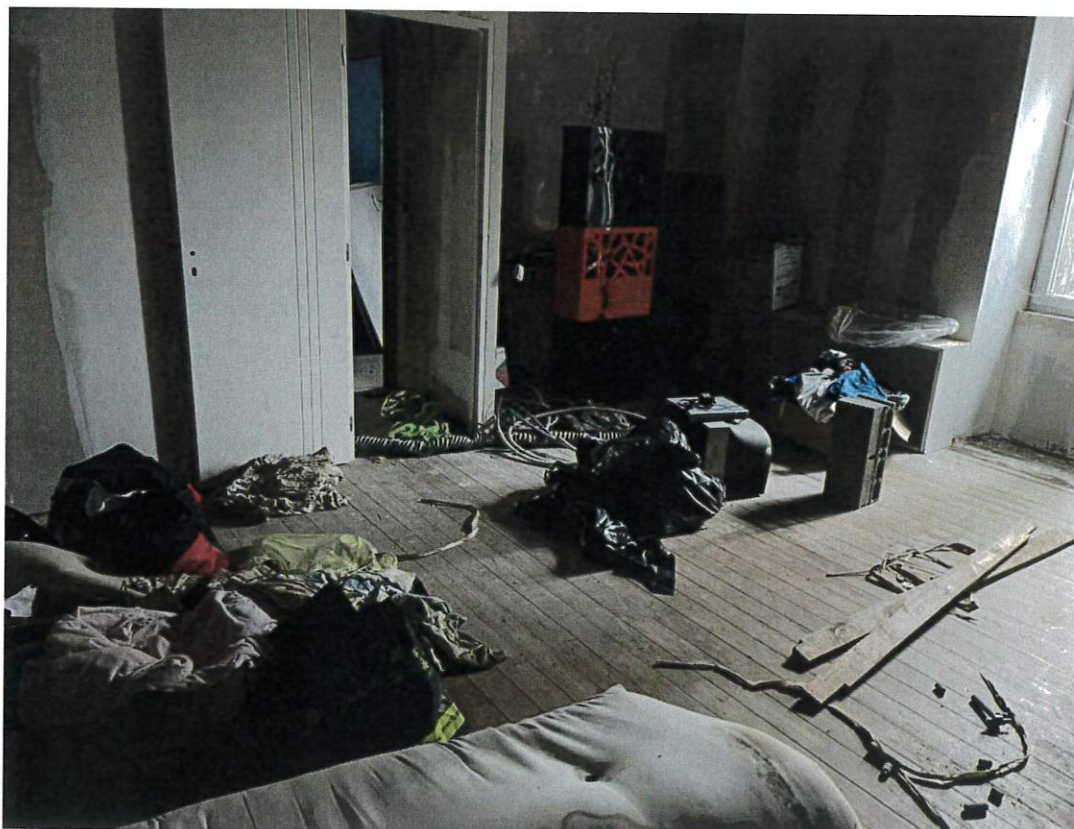
L'installation électrique n'est pas terminée.

Il existe une cheminée foyer fermé.

Présence d'un volet bois vétuste sur la façade avant.







Il existe une pièce à usage de salle d'eau en cours de travaux.

SALLE D'EAU :

La porte d'accès est en bois ancien.

Le sol est un plancher à l'état brut.

Les murs sont pour partie en placoplâtre et pour autre partie en cours d'aménagement.

Sur façade côté route, présence d'une fenêtre deux battants vitre verre dormant.

Présence d'un commencement d'installation pour évacuation des eaux usées.

Le plafond comporte des rails de placoplâtre et de la laine de verre.





CHAMBRE N°3 :

La porte d'accès est en bois vétuste.

Le sol est un parquet.

Les murs sont en placoplâtre.

Le plafond est en placoplâtre. Il est endommagé à proximité du pan de mur côté route et pan de mur côté cour.

Sur façade côté cour, il existe une fenêtre deux battants en PVC. Côté route, il existe une fenêtre double battants en PVC avec volets bois vétustes.

Il existe une porte en postformé qui donne sur un local de rangement.





LOCAL DE RANGEMENT :

Le sol est en OSB.

Les murs sont en placoplâtre.

Le plafond est constitué par la sous-face de l'escalier menant au grenier.

L'accès au grenier s'effectue par un escalier de forme arrondie en bois vétuste.

La cage d'escalier comporte pour partie du bois et pour autre partie un enduit ancien.



GRENIER :

Le sol est un plancher recouvert de laine de verre.

Les murs sont recouverts d'un enduit ancien.

La charpente est en poutres apparentes avec planches et tuiles sur le dessus.

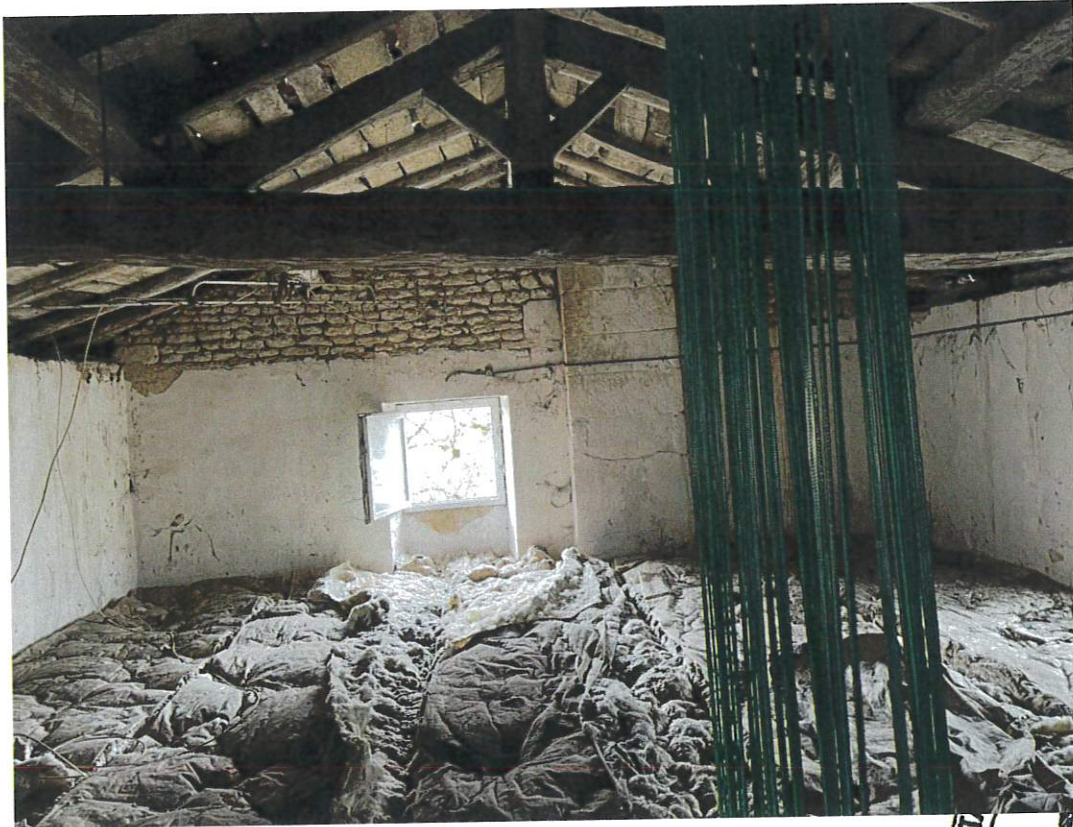
Présence d'une fenêtre de toit.

Présence d'une fenêtre côté cour et 3 fenêtres côté route.









EXTERIEUR

Le mur donnant côté cour est en pierres apparentes jointoyées.

Présence, sur le devant, d'un coin terrasse en béton à l'état brut.

La toiture est en tuiles canal romane. Les gouttières et descentes des eaux sont en zinc en mauvais état.

Côté route, le mur est recouvert d'un enduit ancien.

Présence d'une cour clôturée par un mur en moellons surmontée d'une barrière en bois et fermée par un portail métallique 2 battants côté route, bordé par 2 piliers en moellons. Présence d'un portillon métallique.

Côté cour, présence d'un portail métallique deux battants, motorisé qui ne fonctionne pas.

Présence de piliers en pierres de part et d'autre.

Présence d'un mur en pierres côté gauche et pigeonnier côté droit.

DEPENDANCES :

HANGAR :

Sur le côté droit, il existe un hangar ouvert comportant une structure en parpaings apparents pour partie et pour autre partie, côté maison d'habitation, en pierres jointoyées.

La toiture est constituée d'une structure métallique avec tôles ondulées rouillées sur le dessus.





PIEGONNIER 1

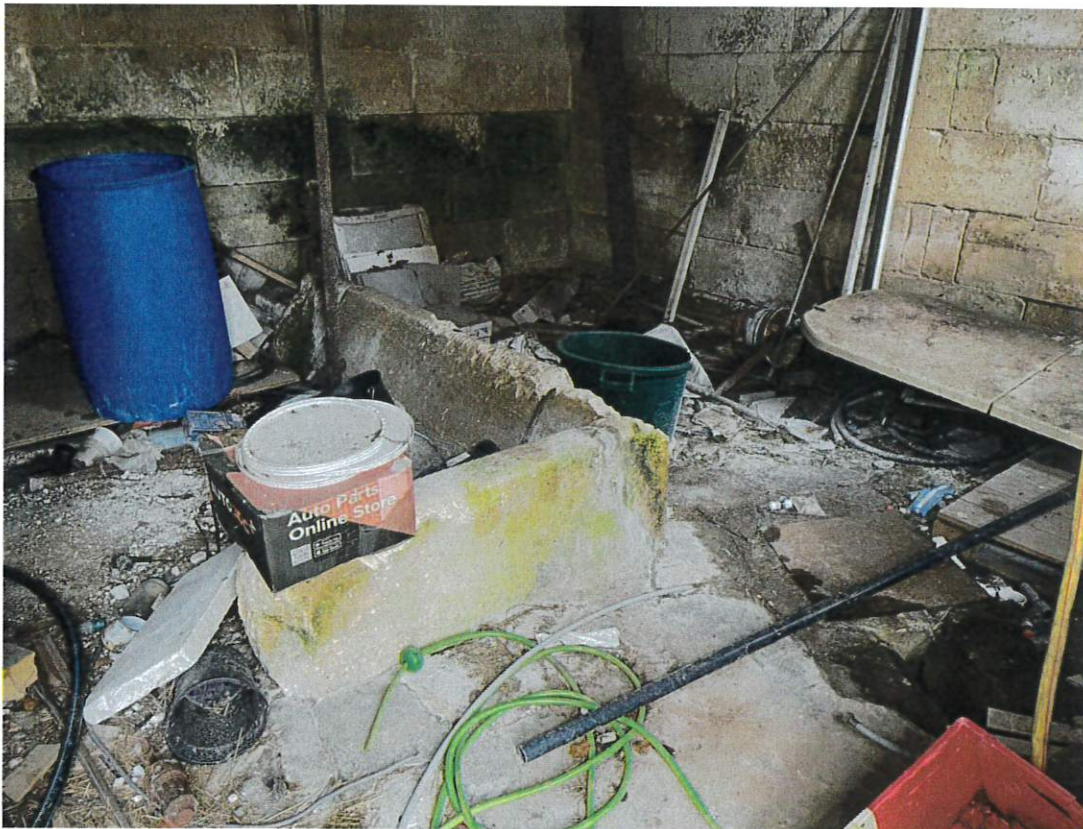
Il existe un premier pigeonnier constitué d'une structure en moellons comportant une ouverture par une porte en bois.

Le sol est en béton.

Les murs sont en moellons.

La charpente est en bois.

Présence d'une toiture en ardoise vétuste.







ANCIENS TOITS A COCHONS :

Présence de 4 portes principales.

La structure est en pierres et la toiture est en tuiles, en grande partie effondré.

L'intérieur est en béton. Les murs sont en pierres.





PIGEONNIER N°2 :

L'accès s'effectue par un portail vétuste.

La structure est en moellons.

Le sol est terre battue et gravier.

Les murs sont en pierres de taille.

La charpente est en bois avec toiture en planches et ardoise.



Existence d'un garage comporte un portail métallique coulissant monté sur rail.

GARAGE :

Le sol est en béton.

Les murs sont en parpaings pour partie et en pierres pour autre partie.

La charpente est en bois avec toiture tuiles sur le dessus.

L'extérieur est recouvert d'un enduit ancien.

L'accès s'effectue par un portail coulissant métallique monté sur rail.





Il existe un sentier gravillonné menant à la maison d'habitation.



PARCELLES 555-557, 565, 566, 567 et 1098 :

Ces parcelles sont en nature de prairie, dépourvues d'entretien.





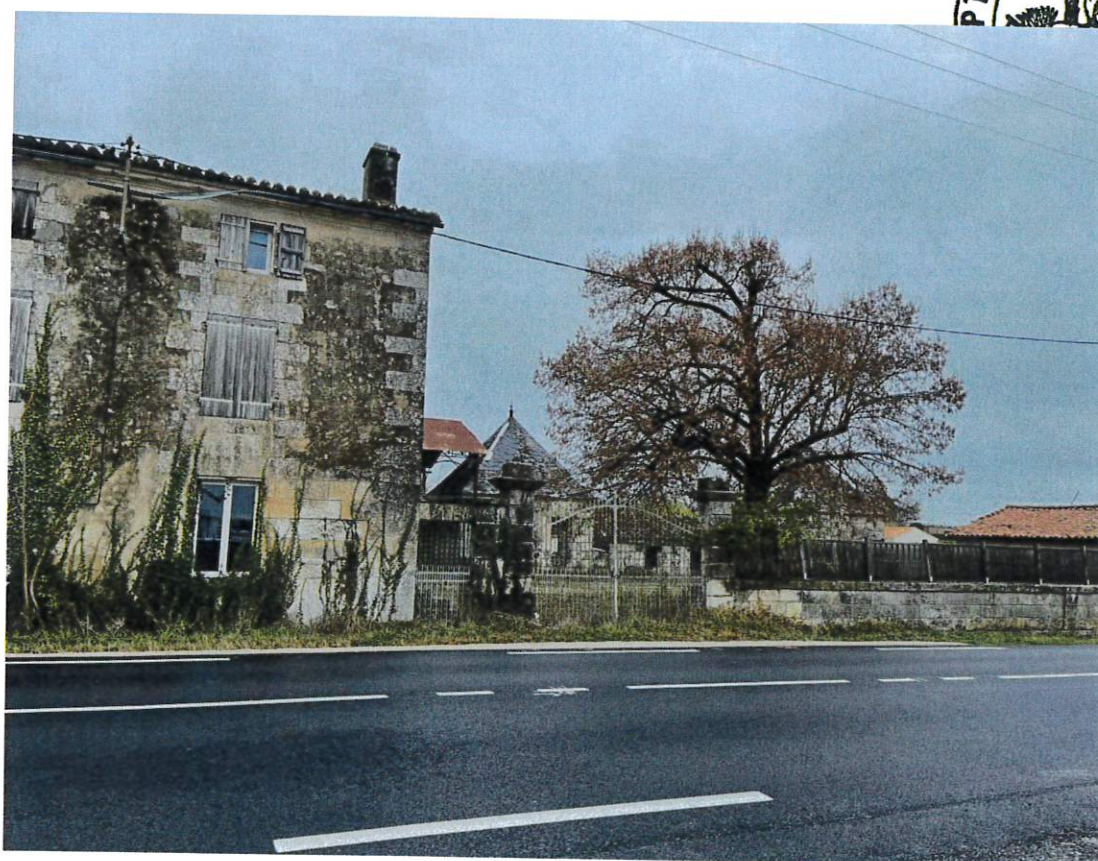


EXTERIEURS





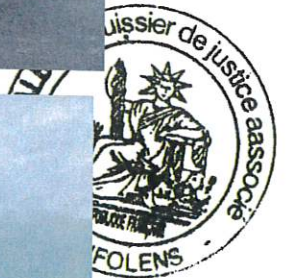












CHAUFFAGE :

La maison d'habitation est chauffée au rez-de-chaussée par un système de plancher chauffant et une chaudière électrique.

ASSAINISSEMENT

L'immeuble est relié à un système d'assainissement individuel.

TAXES FONCIERES

Le montant de la taxe foncière déclaré pa est de 770 € par an.

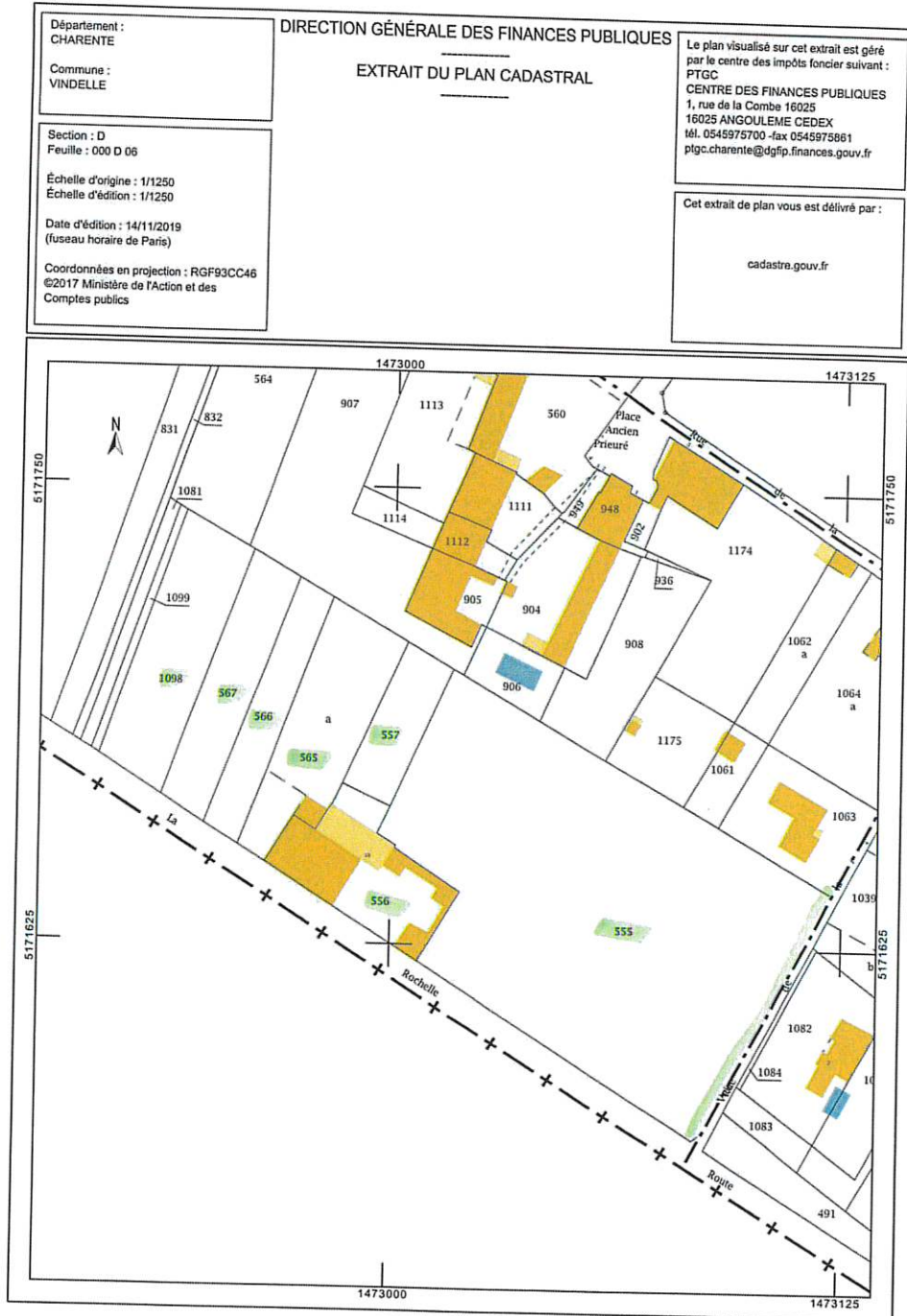
OCCUPATION

Les immeubles sont libres d'occupation.

DIVERS

Les parcelles sont situées en zone A du PLU

PLANS



CAPTURE GEOPORTAIL



© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/methode-les-galeries

Longitude : 0° 05' 22" E
Latitude : 45° 42' 26" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

ETAT DE SURFACE



401 rue de Bordeaux
16000 ANGOULEME
Tél. : 05 45 94 10 94 - Fax : 05 45 94 66 57
<http://www.claude-moreau-diagnostic.com>



ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE

Date de la mission : 18/02/2020

Dossier n° : SA20/02/0112

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Adresse : 10 Route de Saint Jean d'Angély
Le Puy du Maine
16430 VINDELLE

Type d'immeuble : **Habitation individuelle**
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

B. - Désignation du client

Nom et prénom
Adresse : 10 Route de Saint Jean d'Angély
Le Puy du Maine 16430 VINDELLE

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Saisie**

Nom et prénom: **Etude ALEXANDRE**
Adresse : 224 rue Fontchaudière 16000 ANGOULÈME

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **M. CHAIBI Mohamed**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom: **BEAUNE Chantal**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL CMD**
Adresse : **401 RUE DE BORDEAUX, 16000 ANGOULEME**
Numéro SIRET : **502 225 824 00023**

Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police : **55944289** et date de validité : **31/12/2020**

Superficie habitable en m² du lot

Surface habitable totale : **143,99 m²** (cent quarante-trois mètres carrés quatre-vingt-dix-neuf)
Surface au sol totale : **882,85 m²** (huit cent quatre-vingt-deux mètres carrés quatre-vingt-cinq)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Note :

* Le donneur d'ordre a obligation de fournir le règlement de copropriété du bien à mesurer (éventuellement par le biais de son syndic de copropriété), voire les PV d'assemblées générales ayant porté modification à l'état descriptif. En l'absence de ces documents, les lieux présentés seront tenus comme faisant partie de la surface privative. En cas d'information ultérieure de l'état descriptif de la division de copropriété faisant apparaître une différence avec la liste ci-dessous, le présent certificat serait caduc et il serait nécessaire de refaire le mesurage selon l'état descriptif de division.

* Les caves, terrasses, garages n'entrent pas dans les calculs.

Bâtiments et parties de bâtiments n'ayant pu être visités :

R+2 - Combles (Absence de trappe de visite)

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Boutin :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
RDC - Salon	39,81	42,62	Embrasure de portes / fenêtres
RDC - Chambre 1	20,18	20,57	Embrasure(s) de fenêtre(s)
RDC - Dressing	5,30	5,30	
RDC - Salle d'eau - WC	5,42	5,42	
RDC - Cuisine	14,78	14,78	
RDC - Dégagement	12,46	14,44	Surface de marches (escalier)
RDC - Buanderie	-	5,36	
RDC - Remise	-	24,81	
RDC - Pièce 1	-	4,42	
RDC - Pièce 2	-	32,47	
RDC - Réserve	-	35,97	
RDC - Salle à manger	41,16	41,16	
RDC - Cave	4,11	4,11	
RDC - WC	0,77	0,90	Hauteur de moins de 1,80m
R+1 - Bureau	-	10,66	
R+1 - Dégagement	-	6,70	
R+1 - Cage d'escalier	-	4,65	
R+1 - Pièce 1	-	25,01	
R+1 - Pièce 2	-	7,65	
R+1 - Pièce 3	-	31,23	
R+1 - Local Chaudière	-	8,88	
R+1 - Grenier	-	94,39	
R+2 - Grenier	-	171,37	
Hangar	-	164,32	
Pigeonnier 1	-	26,34	
Pigeonnier 2	-	24,69	
Garage	-	35,23	
Toits	-	19,40	

Surface habitable totale : 143,99 m² (cent quarante-trois mètres carrés quatre-vingt-dix-neuf)
Surface au sol totale : 882,85 m² (huit cent quatre-vingt-deux mètres carrés quatre-vingt-cinq)

Tableau récapitulatif des surfaces des lots annexes :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol

Attestation de surface habitable

2/4 Rapport du : 19/02/2020

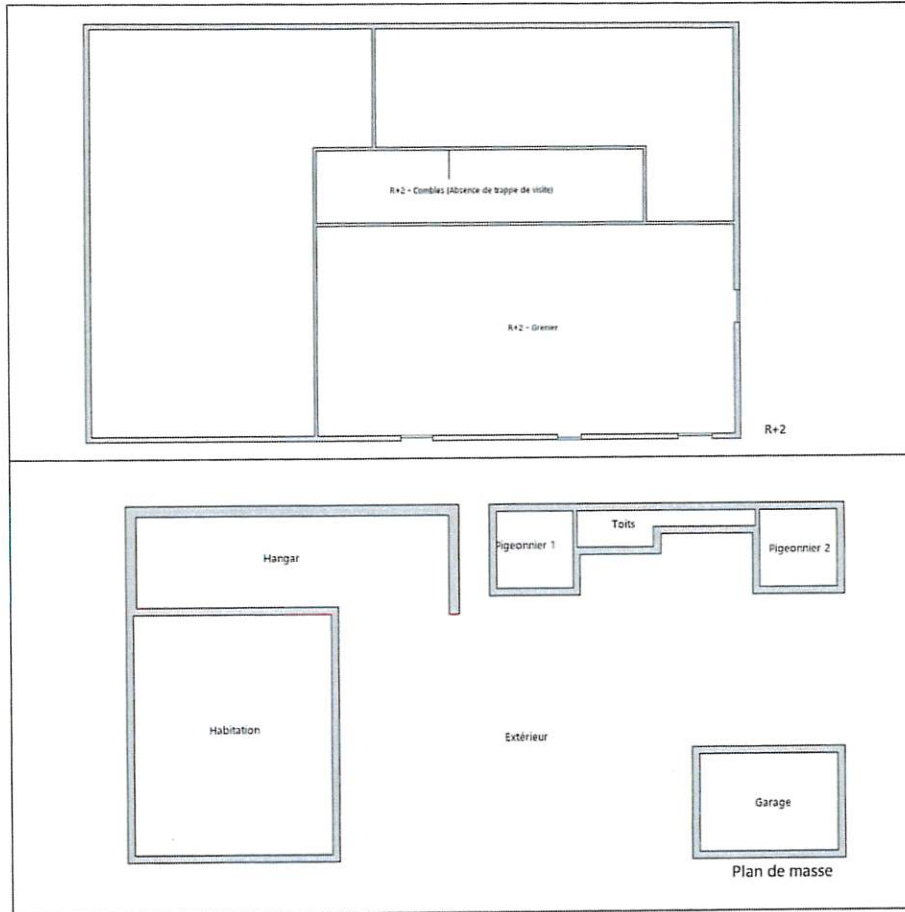
n° SA20/02/0112



Attestation de surface habitable

3/4 Rapport du : 19/02/2020

n° SA20/02/0112



Chantal Beaune

A Angoulême, le 18/02/2020

Chantal BEAUNE

Attestation de surface habitable

4/4 Rapport du : 19/02/2020

n° SA20/02/0112

Les constatations ont débuté à 12 heures 00 et se sont terminées à 13 heures 30.

83 feuilles de format légal composent le présent procès-verbal de constat.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit et à toutes fins utiles.

Coût :

Droits fixes (A444-28 Ccom)	219,16
Emolument complémentaire (A444-18 Ccom)	74,40
Déplacement	7,67
Montant HT	301,23
Montant TVA	60,25
Montant TTC	361,48

